

Le Comité régional,

Ayant examiné le rapport du Directeur régional sur la gestion de l'approvisionnement en médicaments dans le Pacifique sud;¹

Rappelant la résolution WPR/RC37.R3;

Reconnaissant l'importance du programme interpays de l'OMS de coopération en matière d'approvisionnement en médicaments, en tant que catalyseur de la collaboration dans le Pacifique sud;

1. FAIT SIENNES les recommandations contenues dans le rapport du Directeur régional;
2. PRIE INSTAMMENT les Etats Membres du Pacifique Sud:
 - 1) de mettre en oeuvre les recommandations contenues dans le rapport du Directeur régional;
 - 2) de collaborer avec d'autres Etats Membres pour la gestion de l'approvisionnement en médicaments;
3. PRIE le Directeur régional:

- 1) de continuer à aider les Etats Membres, par le biais du programme interpays dans le Pacifique sud, à renforcer leurs programmes d'achat de médicaments, de gestion de l'approvisionnement et d'échange d'information;
- 2) de renforcer les activités de collaboration pour développer l'aptitude des pays à suivre la qualité des médicaments dans le Pacifique sud, ce qui comprendra un appui à la formation du personnel;
- 3) d'étudier des arrangements financiers de substitution, qui pourraient bénéficier aux pays du Pacifique sud et leur facilitent l'achat des médicaments essentiels;
- 4) de faire rapport sur les résultats de l'étude au Comité régional.

Neuvième séance, 14 septembre 1987

¹Document WPR/RC38/11.